

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : 29

Présents : 21

Représentés : 2

Qui ont pris part à la délibération : 23

Date de la convocation : 25/11/2019

Date d'affichage : 04/12/2019

**de la Commune de COGOLIN
Séance du MARDI 10 DECEMBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf et le dix décembre à 19h30 heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADE Maire,

PRESENTS : Éric MASSON - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Laëtitia PICOT - René LE VIAVANT - Aimé GARNIER - Patrick GARNIER - Élisabeth CAILLAT - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Valérie ROBIN - Pascal CORDÉ - Christelle DUVERNET - Anthony GIRAUD - Gaëtan MULLER - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Frédéric LACOUR - Malika OUAREZKI - Erwan DE KERSAINTGILLY -

POUVOIRS : Renée FALCO à Audrey TROIN / Patricia PENCHENAT à Marc Etienne LANSADE /

ABSENTS : Rémy FÉLIX - Monique LEBLANC - Sébastien MACREZ - Jonathan LAURITO - Jeanne LAURITO - Manuel REQUIN -

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Audrey TROIN

Il appartient au Conseil municipal de dénommer les voies, places, salles et bâtiments.

Il convient de modifier la dénomination du Musée Château Sellier qui devient : **Le Château**

et de dénommer ses salles :

NIVEAU -1 (entrée rue Blanqui)
à droite de l'entrée : la Fabrique
à gauche de l'entrée : l'Atelier

NIVEAU 0 (entrée rue Nationale)
l'ensemble : galerie Sellier
1^{ère} salle en entrant : salle Lucien Sellier

N° 2019/142

DENOMINATION DE L'IMMEUBLE : 46, RUE NATIONALE

CM du 10/12/2019

N° 2019/142

DENOMINATION DE L'IMMEUBLE : 46, RUE NATIONALE

grande salle du fond : salle Marie-Josèphe Sellier
salle intermédiaire : salle des artistes en herbe
(qui relie les deux salles précitées)

NIVEAU 1 :

côté rue Nationale : salle Capitaine Forbin

côté rue Blanqui : salle Célestin Chapeau

NIVEAU 2 :

ex-appartement : salon Jacques de Cuers

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur ces dénominations.

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, Le Conseil municipal :

- ENTERINE les dénominations ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A LA MAJORITE – 17 POUR – 6 ABSTENTIONS** (Pascal CORDE - Anthony GIRAUD – Michel DALLARI – Ernest DAL SOGLIO -Frédéric LACOUR – Malika OUAREZKI).

Le Maire,


Marc Étienne LANSADÉ

